DISCOURS INTRODUCTIF

CONFERENCE AFD SUR LES FEMMES LEADERS

8 MARS 2024

Senora Presidente

Madame la ministre

Mesdames et Messieurs les Directrices et Directeurs généraux

Cher Jérémie,

Chère Dehbia, avec qui j'ai préparé cet évènement dans la plus parfaite sororité

Je remercie le Groupe AFD et tout particulièrement Expertise France, pour l'accueil et l'organisation de ce double évènement.

C'est en effet la responsable du Programme Ukraine à Expertise France, **Alisa Rozanova**, ancienne élève du cycle international de l'ENA, qui se voit décerner cette année le Prix des femmes de l'ENA et de l'INSP.

1 Je démarrerai par une anecdote qui me semble très révélatrice des biais comportementaux qui nous affectent chaque jour.

Savez-vous comment a réagi notre lauréate Alisa lorsque je lui ai annoncé que ce Prix lui était décerné ? Elle a juste dit :« Pourquoi moi ? » ? Vous verrez, lors de la remise du Prix, à quel point son parcours légitime cette distinction. Mais elle se posait la question que me posaient assez souvent les femmes qui étaient promues à Bercy, lorsque j'exerçais des fonctions RH...alors que les hommes ne se la posaient jamais!

Les sociologues ou experts en management ont abondamment décrit le phénomène comme une forme d'inhibition ou de crise de légitimité : « les femmes s'interdisent de ...«

Mais en réalité, une littérature tout aussi abondante, plutôt alimentée par des sociologues femmes, montre que si elles s'interdisent, **c'est plutôt parce qu'on le leur a interdit.**

Il faut donc être conscient du fait que les stéréotypes et les biais comportementaux sont à l'œuvre à chaque instant de nos vies et, comme le prévoyait Simone de Beauvoir, qu'il suffit d'une crise pour remettre en cause ce que l'on croyait acquis.

2 Les chantiers sont nombreux : accès à des études supérieures, puis à des métiers et à des postes valorisants, accès à des responsabilités économiques ou politiques, accès à la santé...tout doit être conquis de haute lutte!

Et c'est une situation qui, avec des nuances et des décalages dans le temps, est une réalité universelle, puisque le **tout récent rapport d'ONU Femmes France** soulignait -je le cite - que « Le système économique mondial ne répond pas aux besoins des femmes et des filles » puisqu'elles ont par exemple, **3 fois moins de chances que les hommes d'être scolarisées et d'accéder au marché du travail**.

Alors même qu'un **rapport de la Banque mondiale** qui vient d'être publié sur « les femmes, l'entreprise et le droit » démontre que **renforcer l'égalité femmes/hommes doublerait la croissance mondiale**

> 3 Un devoir de vigilance s'impose donc.

A cet égard, **les réseaux féminins**, dont ma mission pour l égalité F-H fait partie, ont un rôle important, aussi bien au niveau national, (lorsqu'il y a des lois à faire passer), qu'au niveau international, (dans la mise en œuvre de l'aide au développement et dans la coopération technique).

Il en va de même **des femmes dites « inspirantes »** dont la réussite donne aux **générations suivantes,** aux « petites filles », la force d'y croire, comme le soulignait dans son discours au Parlement la Première ministre Elisabeth Borne. **Notre réunion d'aujourd 'hui en est l'illustration active.**

→ 4 C'est aux acteurs publics qu'il incombe de déployer toutes les mesures
qui, depuis le mode incitatif jusqu'à des dispositifs plus contraignants,
permettent de mettre en œuvre le principe universellement acquis d'égalité.

Cela passe souvent par des lois, car, comme le rappelait avec humour Christine Lagarde « Quand on légifère, on trouve des femmes. Quand on ne légifère pas, on trouve des excuses ».

Avec une certaine constance, les pouvoirs publics français déploient depuis quelques décennies des mesures qui vont dans le sens de la parité.

Pour ne prendre qu'une thématique, celle que j'observe au titre des anciennes élèves de l'ENA et de l'INSP, qui est celle de l'égalité dans l'accès au service public et le déroulement d'un parcours professionnel, une série de lois ont été adoptées, avec un fort retentissement – parfois très polémique- parce qu'elles prévoient l'instauration de quotas.

La plus connue est la Loi Sauvadet de 2012 pour les nominations dans l'administration, avec des objectifs renforcés par la Loi du 19 juillet 2023, fruit d'une belle concertation entre les parlementaires et un ministre de la Transformation et de la fonction publique particulièrement engagé, Stanislas Guérini.

Et la même logique a été appliquée dans l'univers des entreprises, avec la **Loi Rixain** de 2021 imposant des nominations de femmes dans leurs instances dirigeantes.

Les agences impliquées dans le développement ne sont pas en reste, avec divers mécanismes ciblés sur la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes : conditionnalités, objectifs quantifiés, évaluation sensible au genre, par exemple.

De manière générale, la France, au titre de sa diplomatie féministe, s'engage avec force.

La récente inscription dans la Constitution de la liberté de recourir à l'Interruption Volontaire de Grossesse constitue un geste fort pour la communauté internationale, avec l'idée que la liberté des femmes à disposer de leur corps est un principe de base.

> 5 Je crois que nous sommes maintenant parvenues dans la plupart des pays européens à une première étape de réalisations, que j'appellerais celle d'une approche par la remédiation.

Il faut maintenant passer à l'étape suivante, sans doute encore plus délicate, car elle touche au sujet névralgique de **l'accès au pouvoir.**

Ou pour le dire en termes plus feutrés, l'accès à la gouvernance.

Avoir des **politiques publiques** en direction des femmes, c'est bien ; faire qu'elles y soient décisionnaires et parties prenantes, c'est mieux ! Et les impliquer en amont dans les instances de financement des programmes d'investissement est crucial.

C'est une réflexion qui est en cours je crois, aussi bien dans les opérateurs nationaux, comme la BPI, que dans l'univers des bailleurs de fonds internationaux et il me semble qu'elle est déterminante.

> Je terminerai par une Conclusion toute personnelle : je ne crois pas au hasard et j'y vois souvent un rendez-vous.

La promotion du cycle international de l'ENA à laquelle appartenait Alisa en 2006 s'appelle en effet Rosa Parks. Comme vous l'imaginez, le choix d'un nom

de promotion, acquis au terme de débats souvent enflammés, révèle un engagement collectif, qui rassemble durablement le groupe.

Ce choix les oblige et nous oblige.

Dès lors, je me réjouis du choix qui a été fait et j'aimerais placer nos débats sous l'égide d'une phrase de Rosa Parks :

« Je voudrais qu'on se souvienne de moi comme d'une personne qui voulait être libre, afin que les autres le deviennent aussi »

Je vous remercie de votre attention.

Marie-Christine Armaignac

Mission pour l'égalité entre les femmes et les hommes

Confédération internationale des anciens de l'ENA et de l'INSP.